

## **Dans la Métropole du Grand Paris plus qu'ailleurs, plus on est pauvre moins on a accès au logement social**

Alors que les plans habitat et hébergement de la région Île-de-France (SRHH) et de la Métropole du Grand Paris (PMHH) sont en cours de révision, le groupe inter-associatif sur l'accès au logement social du Collectif des associations unies (CAU) publie son nouveau rapport sur la Métropole du Grand Paris (MGP). Les conclusions sont alarmantes : les freins et inégalités constatés à l'échelle nationale dans l'accès au logement social sont exacerbés au sein de la MGP.

Comment peut-on justifier que le quart le plus pauvre des demandeurs de logements sociaux n'y obtienne que 13,5 % de l'ensemble des attributions ? Ce chiffre tombe à 10,2 % pour les attributions hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, loin des 25 % imposés par la loi depuis 2017. L'écart est grand avec les autres métropoles régionales qui parviennent à attribuer 18 % des logements au quart le plus pauvre des demandeurs et 15 % en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le grippage du système francilien est profond. Avec l'envolée des prix et des loyers du parc privé, un nombre croissant de ménages des classes moyennes demandent un logement social, alors que peu de locataires parviennent à quitter le parc social, laissant ainsi de moins en moins de logements disponibles. Le problème d'offre n'en est qu'exacerbé : dans la MGP, chaque année, le nombre de demandes de logements sociaux est dix fois supérieur à l'offre (près de 500 000 demandes pour moins de 50 000 attributions).

De plus, les demandeurs de logements sociaux dans la MGP sont plus souvent mal-logés : 39 % des demandeurs pauvres sont sans-abri, hébergés chez des tiers ou en structure, contre 27 % en moyenne dans les autres métropoles. Ils attendent encore plus longtemps qu'ailleurs dans ces situations précaires puisque 35 % des demandeurs pauvres y attendent un logement social depuis plus de trois ans, contre 17 % en moyenne dans les métropoles régionales. Avec un niveau élevé de prix et de loyers dans le parc privé et une offre abordable trop faible dans le parc social, les logements sociaux ne reviennent pas en priorité aux ménages les plus pauvres.

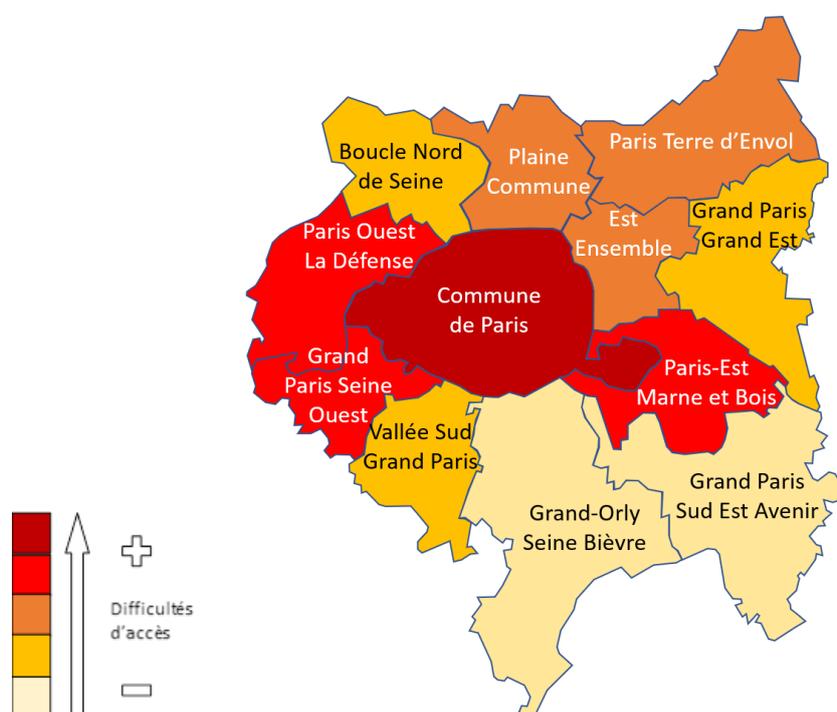
Face à cette situation, les associations demandent d'augmenter et de mieux répartir l'offre de logements sociaux. En effet, le rapport constate que les efforts fournis sont très inégaux à travers les territoires de la MGP. Certains territoires, notamment Paris Est Marne et Bois, Grand Paris Seine Ouest et Paris Ouest La Défense, produisent très peu de logements sociaux et ont un niveau très insuffisant d'attributions aux demandeurs les plus pauvres en dehors des QPV. Il manque 140 000 logements sociaux pour que toutes les communes de la Métropole atteignent au moins les 25 % prescrits par la loi SRU.

Les associations préconisent également de baisser les quittances de loyer à travers notamment l'augmentation des APL, de rendre les attributions plus équitables en identifiant et

en priorisant les ménages les plus pauvres, et de renforcer la gouvernance de la Métropole du Grand Paris afin de lui donner et qu'elle se dote enfin de plus de pouvoir en matière de logement et d'hébergement. Le rapport rappelle que le cadre légal existant doit être pleinement appliqué et renforcé, et propose d'appliquer des taux plus élevés de production de logements très sociaux aux communes qui ont pris du retard sur la production de logement social.

La carte qui suit - construite à partir d'un indicateur synthétique des difficultés d'accès au logement social des demandeurs pauvres (ISDA) - illustre au mieux à la fois l'ampleur des difficultés et les inégalités d'accès au logement social sur les territoires de la Métropole du Grand Paris.

**Indicateur synthétique des difficultés d'accès au logement social (ISDA)  
des demandeurs pauvres dans les 12 territoires de la Métropole du Grand Paris**



**Composantes de l'indicateur**

- Pourcentage de demandeurs pauvres en attente d'un logement social depuis au moins 3 ans
- Nombre de ménages prioritaires au titre du DALO non relogés pour 1000 demandeurs
- Taux d'attribution aux demandeurs pauvres (dont le niveau de vie est en dessous du seuil de pauvreté défini par l'Insee à 60% du niveau de vie médian)
- Part des attributions au premier quartile des demandeurs en dehors des QPV

**Sources des données :** SNE (2017-2018) et InfoDalo (2019)

**Contact presse :**

Angèle Roblot, Chargée de relations médias à la Fondation Abbé Pierre : [aroblot@fondation-abbe-pierre.fr](mailto:aroblot@fondation-abbe-pierre.fr) / 06 23 25 93 79

**LES 40 ASSOCIATIONS DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS UNIES (CAU)**

Advocacy France  
Association des Cités du Secours Catholique  
Association Nationale des Compagnons Bâisseurs  
Association DALO  
Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA)  
ATD Quart Monde  
Aurore  
Centre d'action sociale protestant (CASP)  
Collectif National Droits de l'Homme Romeurope  
Collectif Les Morts de la Rue  
Comité des Sans Logis  
Croix-Rouge française  
Emmaüs Solidarité  
Emmaüs France  
Enfants de Don Quichotte  
Fédération d'aide à la santé mentale Croix Marine  
Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)  
Fédération de l'Entraide Protestante  
Fédération Française des Equipes Saint-Vincent  
Fédération des Acteurs de la Solidarité  
Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage)  
Fédération Nationale des Samu Sociaux  
Fédération Santé Habitat  
Fondation Abbé Pierre  
Fondation de l'Armée du Salut  
France Terre d'Asile  
Habitat et Humanisme  
Jeudi Noir  
La Cloche  
Les petits frères des Pauvres  
Ligue des Droits de l'Homme  
Médecins du Monde  
Secours Catholique  
SoliHa – Solidaires pour l'Habitat  
Solidarité Nouvelle pour le Logement (SNL)  
Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)  
Union professionnelle du logement accompagné (UNAFLO)  
Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLLAJ)  
Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)

Union Nationale Interfédérale des OEuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)